

Un père privé de sa fille depuis 12 ans

JUSTICE – Soupçonné d'abus sexuels, un père genevois n'a plus vu sa fille depuis douze ans. Malgré son acquittement, elle ne veut plus le voir.

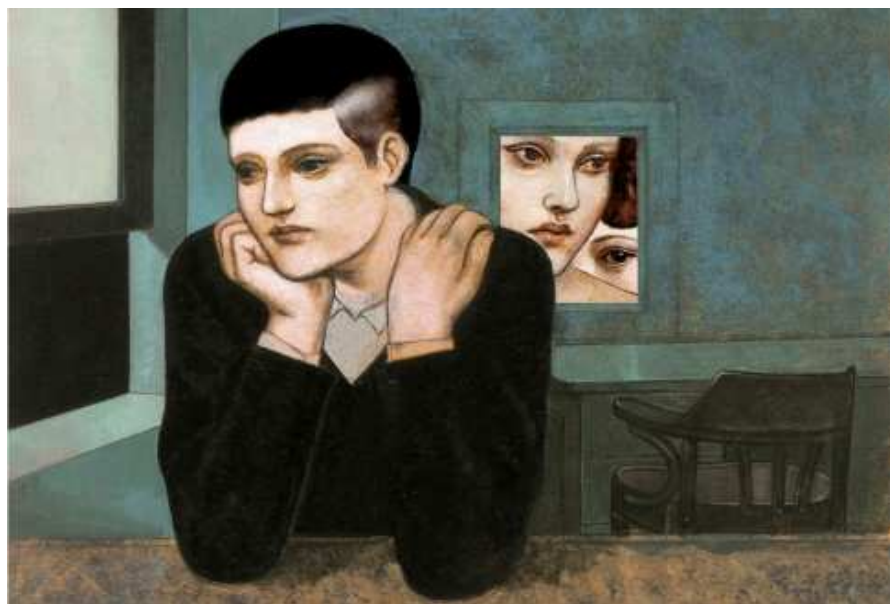


Image © DR | Père accusé injustement de pédophilie sur sa fille et blanchi des années après, Paul* ne sait pas comment renouer des liens avec celle qui l'a aujourd'hui banni de sa vie. Elle est son seul enfant.

Mathieu Cupelin – le 29 janvier 2010, 22h19

Plus un geste, plus un mot, plus un regard échangé avec sa fille depuis 1998. Pas même au tribunal, où il a dû se tenir dans une pièce séparée lorsqu'elle s'est exprimée. Paul*, accusé à tort d'avoir abusé de son enfant, ne sait même pas à quoi cette dernière ressemble aujourd'hui. Les accusations lancées par son ex-femme, qui voulait garder l'enfant pour elle, l'ont privé de tout droit de visite. Il aura fallu douze interminables années de procédures judiciaires pour qu'il soit innocenté. Mais, après une si longue séparation, le lien est complètement coupé. Paul a été banni de la vie de sa fille. Destitué de sa paternité pour des fautes qu'il n'a pas commises.

Paul, la cinquantaine aujourd'hui, avait tout pour une vie épanouie. Une profession libérale, une bonne situation. Une femme, Catherine*, et une fille unique et aimée. Mais sa vie va basculer en 1997. La mésentente s'installe dans le couple. Aline*, la fille, a alors 7 ans. Souffrant de dyslexie, elle est suivie par une logopédiste et un psychiatre. Environ six mois avant la rupture du couple, l'équipe médicale pose un diagnostic sur la dyslexie de la petite. Elle pourrait trouver son origine dans une forme d'abus.

Changement d'attitude

«Après cela, ma femme commence à avoir une attitude bizarre. Souvent elle ne dort plus avec moi, elle va dormir avec la petite, s'enferme dans la chambre», raconte Paul, qui reçoit «Le Matin» en compagnie de son avocate Yaël Hayat. En fin d'année interviennent trois petits épisodes. Anodins pour Paul, ils prendront une importance énorme par la suite. «Un matin, la petite nous rejoint dans le lit. Là, je lui aurais prétendument baissé sa culotte. Une autre fois, ma femme me retire l'enfant qui était sur mes genoux; elle dira plus tard que je lui touchais le sexe. Enfin, un autre jour, la petite m'a repoussé alors que je la déshabillais.» Sa femme est-elle intimement persuadée que son mari a des gestes déplacés? En tout cas, elle va lancer des

accusations en ce sens. Fin 1997, elle quitte le domicile conjugal avec l'enfant. Début 1998, le couple entame une procédure civile pour régler la séparation. Catherine déclare au juge que son mari se livre à des attouchements. Dès lors, le dossier devient pénal.

Paul est convoqué chez le psychiatre de sa fille. On lui dit qu'il serait préférable, temporairement, qu'il ne la revoie pas. La petite se serait plainte de son comportement. «Mais les accusations sont très vagues, on ne me dit pas vraiment ce qui m'est reproché.» Paul veut rencontrer les professionnels qui suivent sa fille. «Ils n'acceptent pas de me recevoir seul, ils ont presque peur de moi tant j'ai été diabolisé.» Il passe pour un homme violent car il insiste pour avoir des explications.

Totalement conditionnée

Devant les médecins comme devant les juges, le regard porté sur lui est terrible à accepter. «A partir du moment où l'on est accusé, on devient un ignoble salaud. Dans ces affaires-là, on accorde un crédit illimité à la mère. J'étais présumé coupable. Je ne pouvais pas m'exprimer. J'ai été traité de manière incroyable.» La séparation ne sera pas temporaire: le droit de visite, même en milieu surveillé, ne lui sera jamais accordé tant que dureront les expertises. La petite est «complètement conditionnée» par sa mère, estime Paul. «On m'interdit de la voir sous prétexte que je pourrais l'influencer. Mais ses déclarations montrent de terribles manipulations de la part de sa mère.» Lorsqu'elle est entendue par la police, «ma fille dira: «Je ne me souviens de rien, mais maman me dit que c'est vrai.» Une première expertise psychiatrique juge crédibles les propos de la petite. Les inspecteurs en revanche ont des doutes. Quant à Paul, on conclut qu'il ne présente pas la pathologie du pervers sexuel. A la veille du procès qui devait s'ouvrir en 2002, «alors qu'on se dirige tout droit vers un acquittement», selon Me Hayat, la mère sort alors une nouvelle série d'accusations beaucoup plus graves.

«Cette fois, elle m'accuse de fellations et de tentatives de pénétration sur ma fille.» Un moyen de gagner du temps, selon Paul. Car une deuxième phase d'instruction est lancée. Avec une nouvelle expertise à la clé, qui cette fois met en doute les propos d'Aline. Malgré tout, quand le procès en Cour correctionnelle a enfin lieu en 2008, c'est la première expertise qui est retenue. Reconnu coupable d'actes sexuels, Paul est condamné à une peine de prison avec sursis.

Blanchi mais meurtri

Il se pourvoit en Cour de cassation, qui annule le jugement et l'acquitte. Mais Catherine fait alors recours au Tribunal fédéral. Après presque douze ans de cauchemar, Paul est définitivement blanchi par la plus haute instance judiciaire du pays il y a quelques mois.

C'est le soulagement. «Mais rien ni personne ne pourra restituer toutes ces années perdues avec ma fille. Malgré l'acquittement, ma femme a gagné. Elle a eu Aline pour elle toute seule.» Paul ne s'est pas remarié et n'a pas eu d'autre enfant. Il a néanmoins réussi à vivre, depuis, des «histoires très épanouies». Il s'est plongé dans le travail, pour ne pas sombrer, mais aussi pour pouvoir payer les honoraires d'avocat et la pension qu'il verse pour sa fille.

Il voit une triple injustice dans son calvaire. La lenteur des procédures. Le fait que tout droit de visite lui ait été refusé. Et la place prépondérante accordée aux propos de la mère, «considérée d'emblée comme une sainte». «Il faudrait que la femme soit attaquant en cas de fausses déclarations.» A ce jour, Paul n'a toujours pas eu de contact avec Aline, devenue majeure. Depuis des années, il est privé de nouvelles de sa fille, qui a déménagé en France avec sa mère. «J'ai appris par hasard au cours de la procédure qu'elle avait passé son bac.» Aline ne souhaite pas le voir pour l'heure. «Ce qui fait mal, c'est qu'elle doit être persuadée que tout cela s'est produit.» Le souhait de Paul? La revoir et pouvoir créer un lien avec elle. D'adulte à adulte, puisque l'enfant qu'on lui a enlevée n'en est plus une. «Si je la revoyais, ce ne serait pas pour dire du mal de sa mère, mais pour construire quelque chose avec elle.»

* Prénoms d'emprunt

Source URL: <http://www.lematin.ch/actu/-debat/pere-prive-fille-12-ans-228341>